

L'UCC DE DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS À TRAJECTOIRE FORMATION C'EST...

- Obtenir une extension de compétences.
- S'adapter au marché de l'emploi.
- Une équipe aguerrie de formateurs et de professionnels actifs dans des structures et des réseaux du champ de l'animation.
- Un fort réseau de professionnels mobilisés autour d'une association d'éducation populaire.
- La Maison des Métiers de la Ville : lieu ressource, laboratoire d'échanges, espace de rencontres.

LE FINANCEMENT

Coût de la formation :
2016 € + 50 € de frais de dossier (les personnes demandeuses d'emploi en sont exonérées).

Coût horaire de la formation : 12 €

PRISES EN CHARGE POSSIBLES



Plus d'informations sur le CPF monétisé sur : www.moncompteactivite.gouv.fr

Formation éligible au CPF de transition, au Plan de développement des compétences, aux contrats en alternance, au contrat d'apprentissage, à la PRO-A (reconversion ou promotion alternance).

Suivant le statut du stagiaire, différentes prises en charge du coût de la formation sont envisageables (employeur, Pôle Emploi,...)

Nous contacter pour plus d'informations.



INFOS PRATIQUES

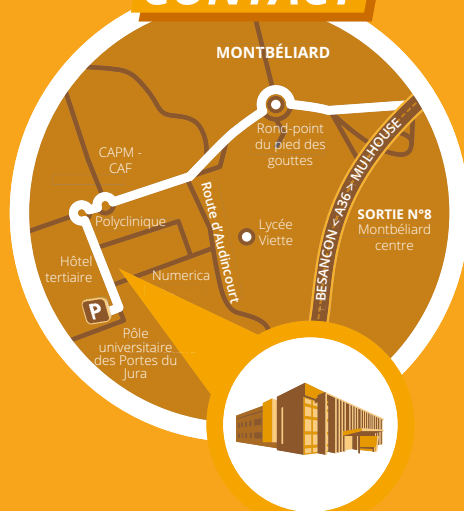
Horaires de la formation :



- De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Des journées de formation sont susceptibles de se dérouler dans d'autres lieux en Franche-Comté.
- Des journées de Formation Ouverte à Distance (FOAD) sont prévues dans la formation.



PLAN & CONTACT



Maison des Métiers de la Ville

13 avenue Léon Blum
25200 Montbéliard
Tél. 03 81 96 70 92

www.trajectoire-formation.com

Contact : christophe.formentel@trajectoire-formation.com

Formation proposée avec le concours de :



Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (DACM)

Formation en alternance
En dehors des vacances scolaires

CC
Certificat Complémentaire au BPJEPS

**DE DÉCEMBRE 2020
À MAI 2021
À MONTBÉLIARD**

Conception : Martin Sombsthay



Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

LE MÉTIER

Le directeur d'un ACM :

- élabore, avec l'équipe d'animation, le projet pédagogique à partir du projet éducatif de la structure ;
- dirige l'équipe de l'ACM ;
- assure les relations et la communication interne et externe de l'ACM ;
- participe à la formation et l'accompagnement des animateurs.

Et ce avec :

- des publics 3 / 6 ans ;
- et/ou des publics 7 / 11 ans ;
- et/ou des publics 12 / 17 ans.

La réglementation exige de posséder un diplôme professionnel approprié pour diriger un Accueil Collectif de Mineurs pendant plus de 80 jours par an avec plus de 80 enfants. Au vu de l'arrêt programmé des dérogations à diriger un ACM pour les personnes ne disposant pas d'un diplôme approprié, cette UCC permet de se mettre en conformité.

Ma vie, mon métier

« Grâce à l'UCC, je suis assuré de pouvoir continuer à diriger des ACM sans avoir toujours recours à une dérogation.

Mais au-delà de l'aspect réglementaire, avoir cette UCC, c'est une reconnaissance de ma capacité à diriger un ACM et un renforcement de mes compétences en la matière : par exemple, dans l'élaboration du projet pédagogique de la structure ou pour le recrutement des animateurs pour les vacances, je suis plus qualifié, je me sens plus confiant et plus crédible. »

LA FORMATION

CC : Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (DACM) :

- élaborer le projet pédagogique ;
- composer et encadrer une équipe d'animation ;
- construire et garantir un cadre éducatif ;
- faire vivre une relation pédagogique adaptée ;
- gérer le budget ;
- organiser les activités ;
- conduire et formaliser les bilans et évaluations ;
- respecter et faire respecter les cadres réglementaires ;
- connaître et appliquer les procédures.

Durée totale :

En centre de formation :
24 jours, soit 168 heures.

En stage pratique :
19 jours, soit 133 heures
minimum dédiés à
la formation pratique
en direction / direction
adjointe d'un accueil
collectif de mineurs.



ENTRER EN FORMATION

Pour s'informer sur la formation :

- Tous les vendredis matins de 9h à 13h à Trajectoire Formation à Montbéliard.
- Jeudi 19 mars 2020 à partir de 16h30.

Conditions d'accès à la formation :

Avoir le PSC1 ou diplôme équivalent.

Et être admis ou titulaire d'un :

- BPJEPS
- DEJEPS
- DESJEPS

Et justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une en ACM, d'au moins 28 jours.

Epreuves de sélection mensuelles :

DÉPÔT DE DOSSIER :

2020

15

Dossier de candidature avant le 15 de chaque mois.

ÉPREUVES DE SÉLECTIONS :

2020



Tous les derniers vendredis de chaque mois, étude de cas écrite le matin.

2020



Entretien portant sur l'expérience du candidat et ses motivations.

Inscription :

Dossier d'inscription et planning de la formation à télécharger sur le site de Trajectoire Formation.